Historique du parc des Evaux 1922 à 2021 - dans le contexte d'aujourd'hui

Pour mieux comprendre la position des riverains et des associations aujourd'hui



Vieux chênes des Evaux © 2021 Beat Lowensberg

Recherche et écriture Margareth Robert-Tissot Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs

> Jean Hertzschuch Sauvegarde Genève

Cet historique démontre l'attachement de la population des communes riveraines à leur parc. Depuis les années 1970, elle a toujours répondu présente pour lutter contre les aménagements lourds que certains voulaient introduire sur ce site. En 2021, les citoyens continuent de protéger leur parc pour le plus grand bien des habitants actuels et futurs.

Introduction

Le domaine des Evaux s'étend sur une surface de 51 hectares : 27 ha sur Onex, 19 ha sur Confignon et 5 ha sur Bernex.

L'Association du Golf de Genève fut fondée en 1922 par Edouard Weber, directeur des Intérêts de Genève, ainsi que par quelques diplomates de la Société des Nations. Le golf est d'abord envisagé au Lignon, projet qui sera abandonné. Deux autres sites sont étudiés à Collex-Bossy d'abord, puis à Grand Malagny à Genthod. Le choix se porte finalement sur Onex en raison des facilités d'accès en tram. Le golf d'Onex est créé en 1923 : le roi des Belges, en exil, aimait venir y jouer. Acquisition des terrains des Evaux en octobre 1954. Dans les années 1960-1961, il est envisagé de déplacer le golf au domaine de la Vieille Bâtie à Versoix. A la fin des années soixante, l'Etat de Genève souhaite réaliser des constructions sur les terrains des Evaux. Il rachète en deux temps le domaine. En 1966, achat d'une importante parcelle de la propriété par l'Etat de Genève et la commune d'Onex, puis le 29 mai 1969, la totalité des terrains restants. En 1968, la décision est prise de déplacer le golf club de Genève à Bessinge sur la commune de Vandoeuvres où un domaine de 46 ha est acquis en 1969. Le golf d'Onex déménage à Bessinge en mai 1973 et l'inauguration officielle a lieu le 15 septembre 1974.

Source : Mo2265A mémorial Grand Conseil et Cologny-Vandoeuvres / Le développement au détour du chemin par J.B Lachavanne et Raphaël Juge mai 2017

Ces hectares de terrain laissés libres par le départ du golf feront l'objet de bien des convoitises de la part des communes et de l'Etat.

Historique

1. En janvier 1971, les genevois apprennent par la Tribune de Genève que par décision du Conseil d'Etat du 15 juin 1971, l'Université devrait se développer selon 3 pôles : Ville de Genève, les Evaux et Vessy-Pinchat. A l'exception de la Faculté de médecine, l'Université envisage de déménager sur les terrains de l'ancien golf d'Onex racheté par l'Etat. L'UNIGE opterait ainsi pour un campus périphérique sur le modèle adopté à Lausanne avec Dorigny dès le début des années 1960.

Source : Université de Genève 1976

Depuis cette date, des débats animés débutent au Grand Conseil et dans les communes pour le classement de ce terrain en zone de verdure.

- 2. En 1974, à la suite d'une pétition intitulée « protection du site naturel de la presqu'île de Loëx et de l'ancien golf d'Onex » lancée par l'Alliance des Indépendants, suivie d'un projet de loi déposé par Madame Erika Sutter, députée et Monsieur Jean-Claude Cristin, député et ancien maire d'Onex, le Grand Conseil débattra pendant une décennie du sort des terrains des Evaux.
- 3. En 1976, un plan d'aménagement est divulgué par la Tribune de Genève du 4 mai comprenant l'implantation de bâtiments universitaires dans la partie sud du terrain en deux temps 1985 et 2000. Un projet de logements et de bâtiments sociaux et culturels, puis de lourds aménagements sportifs (stade, piscine, patinoire, halle de sport, etc...) ont aussi fait partie du même plan d'aménagement. Si ces projets avaient été réalisés, la vie locale en aurait été bouleversée car cela aurait engendré la création de nombreuses infrastructures complémentaires.

L'inquiétude des riverains face à ces projets a donné naissance à un mouvement d'opposition d'habitants qui organisera le 23 mai 1976 un grand pique-nique sur le golf d'Onex avec les autorités et les populations locales pour débattre de ces projets, avant qu'il ne passe au Grand Conseil en décembre de la même année. Les projets seront finalement abandonnés.

4. En 1978, la réalisation d'une piste cyclable est étudiée par le Conseil municipal de la Ville de Genève. « A cette époque, le vélo servait surtout à effectuer des randonnées dans la nature et non à se déplacer comme aujourd'hui et comme cela nécessitait un minimum d'infrastructure, cette piste ne pouvait que nuire au caractère heureusement encore agreste de la région ». Le projet fut abandonné pour protéger la nature et la forêt en particulier.

Source: Mémorial Ville de Genève, séance du conseil municipal du 21 septembre 1977, No 1200

- 5. Années 1980, après divers projets de lois, motions et rapports de commissions ou du Conseil d'Etat, un compromis est trouvé en classant en zone de verdure une très grande partie des 51 hectares des Evaux tout en laissant une partie de la zone sud en zone de verdure avec aménagements sportifs légers : le classement du domaine des Evaux en zone de verdure aboutit enfin.
- 6. En 1982, la création d'un golf a fait l'objet d'une pétition demandant la création d'une école de golf aux Evaux. Cette pétition a recueilli 1400 signatures. Le projet s'est heureusement perdu dans les tiroirs du Conseil Administratif de la Ville de Genève de l'époque. Il était déjà reproché à l'Etat « de ne pas réfléchir à long terme et d'effriter les 51 ha tous azimuts ».
- 7. **Le 10 mai 1983**, il y a 38 ans, le Conseil municipal d'Onex accepte le tracé de la future route d'accès aux Evaux qui traversera le parc, par la délibération No 865 B. Cette décision suscite immédiatement une vive réaction du Mouvement d'Habitants Onésiens. Un référendum est lancé qui récolte 2200 signatures. Le scrutin a lieu le 20 novembre 1983. Par 2264 voix contre 959, la population d'Onex, désavoue ses autorités et prouve son attachement à la préservation de son patrimoine et sauve son parc des Evaux.

8. En 1986, le World Wildlife Fund (WWF) dépose une initiative populaire pour la protection du site naturel du Rhône soutenue par Philippe Roch et René Longet. A ce stade, le périmètre des Évaux était compris dans celui de protection. On pouvait lire dans le projet de loi de 1987 : « Etant donné la qualité exceptionnelle du site du Rhône, le très grand intérêt ornithologique qu'il présente depuis l'interdiction de la chasse et l'existence de certains projets de construction dans les zones à bâtir en bordure du Rhône à proximité de Genève, le Département des Travaux Publics propose en 1986 l'adoption d'un règlement pour la protection générale des rives du Rhône sur son cours genevois, depuis le pont Sous-Terre jusqu'à Chancy, lequel fut soumis pour consultation à la Ville de Genève ainsi qu'au douze communes bordant le cours du Rhône ». Dès lors, le Grand Conseil a été amené à traiter l'initiative populaire du WWF. Les commissions du Grand Conseil chargées d'examiner cette initiative ont souhaité que le Département des Travaux Publics étudie une solution de compromis pouvant amener le WWF à retirer son initiative. Ce qui fut fait au profit de la loi sur la protection générale des rives du Rhône. C'est ainsi qu'un nouveau périmètre de protection a été mis au point pour certaines communes, reprenant des propositions du WWF. Sur proposition du Conseil d'Etat, une procédure de modification de zone portant sur la création d'une zone protégée, selon le périmètre rectifié, a été retenue.

Source : séance du jeudi 24 mars 1994 / 1186 - Ville de Genève

9. Le 1er décembre 1987, le Conseil Municipal de la Ville de Genève accepte sans opposition (2 abstentions) l'article de loi sur la protection des rives du Rhône.

Source : Mémorial de séances du Conseil Municipal de la Ville de Genève 1987

10. Le 27 janvier 1989, la loi L 4 13 sur « la protection générale des rives du Rhône (LPRRhône) », dernières modifications au 4.09.2018, est entérinée et entre en vigueur le 1^{er} avril 1989. Si le périmètre n'a pas été modifié, le site des Evaux est intégré dans cette loi de protection. La loi a été modifiée 8 fois depuis 1989 : 1994, 2000, 2006, 2006, 2012, 2013, 2014, 2018.

Source : Loi sur la protection des rives du Rhône entrée en vigueur le 1^{er} avril 1989/ Un exemplaire des plans, certifié conforme par le président du Grand Conseil, est déposé aux archives de l'Etat.

11. En mai 1986, un projet de postulat afin de créer un golf populaire de 9 ou 18 trous aux Evaux est déposé au Conseil Municipal de la Ville de Genève et discuté dans sa séance du 10 septembre. La restructuration du site des Evaux est en cours et pour en profiter, les autorités municipales proposent d'y implanter de nouvelles installations sportives. Les conseillers municipaux d'Onex sont inquiets que 10 ha soient consacrés à un golf avec pose de barrières de protection qui empêcheront la population de se promener. Le postulat est refusé par 20 voix contre 15 et 12 abstentions.

Source : Mémorial des séances du conseil municipal de la Ville de Genève du 10 septembre au 15 décembre 1986.

12. En 1997, une convention avec le WWF protège les parties à l'Est et à l'Ouest des équipements existants et limite les possibilités d'aménagement d'installations dans la partie centrale, avec pour objectif de concilier les intérêts des défenseurs de

l'environnement naturel avec ceux des sportifs, mais aussi des randonneurs, des piqueniqueurs et de l'ensemble des usagers du site.

Source: PDCom de Confignon 2006

- 13. Le 28 février 2002, modification du périmètre de protection des rives du Rhône au lieu-dit « Bois-de-Bay » à Satigny pour la création de la zone industrielle.
- 14. En 2004, inauguration du débarcadère Onex-Evaux au bord du Rhône.
- 15. En septembre 2008, dans le document intitulé « Enjeux d'urbanisation, de paysage, de mobilité et d'environnement », il est dit : « valoriser le parc des Evaux comme un nouveau parc d'agglomération ».

Source: PACA-Bernex, annexe 30, 3.4

- 16. En 2010, une deuxième tentative de création d'une route d'accès aux Evaux est annoncée. Les riverains du parc ont été convoqués le 8.11.2010 par la Fondation des Evaux qui a présenté un projet de trois tracés de routes de 7 mètres de large pour acheminer un bus TPG jusqu'au restaurant (projet quasiment identique à celui de 1983). L'accueil par les riverains de la création de cette nouvelle route a été si peu enthousiaste que le projet n'a jamais dépassé le niveau de cette séance d'informations. Le Conseil Municipal d'Onex en a parlé 10 jours plus tard (PV 16.11.10 page 14846) et par la suite le projet n'est heureusement jamais réapparu.
- 17. En 2018-2019, étude, puis validation en 2019 de la nouvelle « image directrice des Evaux » par la Fondation prévoyant le déclassement de deux terrains agricoles. Les documents confirment l'extension ouest du parc qui était déjà planifiée en 1983. On remarque une nouvelle entrée principale avec construction d'un pavillon d'entrée, d'un bâtiment pour une salle omnisport sur les terrains à déclasser (coordination avec les communes et les propriétaires), une connexion avec le parc urbain, une zone mixte d'équipement public, une zone d'équipement sportive, etc... Ce qui n'est bien évidemment pas ce qui avait été décidé lors de la création de la zone de verdure en 1980.
- 18. Le 3 février 2021, présentation du rapport R900 de la commission de l'aménagement du Grand Conseil pour le projet de construction du cycle d'orientation du Renard et l'utilisation d'infrastructures existantes afin d'accueillir une infrastructure de formation sportive dédiée au football.

L'étude des cinq sites y est mentionnée pour l'installation définitive: Pré-du Stand, Thônex, Vernier, Genthod, et curieusement Les Evaux (alors que les requêtes en autorisation de construire parlent d'installation provisoire).

Source: R900-A - annexe 1 - Pierre Eckert

19. En 2020-2021, l'installation de l'Académie et du pôle football fait l'objet d'une polémique sans précédent :

Constats

- Mauvaise gouvernance du projet par l'Etat et la Fondation des Evaux
- Absence de transparence et de concertation une tentative de mettre les citoyens et les associations devant le fait accompli
- Atteintes environnementales avérées :
 - Sites protégés d'importance cantonale, fédérale, européenne
 - Corridors écologiques et biotopes classés
 - Espèces faune et flore menacées
- Problèmes d'accessibilité au parc et de mobilité parasite dans les quartiers riverains vont se succéder.

Actions entreprises par les associations pétitionnaires depuis juin 2020

- Lancement d'une pétition cantonale et communale (Genève, Lancy, Onex, Confignon et Bernex) qui compte à ce jour (19 août 2021) plus de 4500 signatures.
- > Auditions des communes et du Grand Conseil
- Deux conférences de presse
- Mises à contribution de la loi sur la transparence et médiation
- Juin 2021, opposition de la commune d'Onex
- Juillet 2021, opposition de PRO NATURA et WWF
- Juillet-août 2021, opposition des riverains
- > Juillet 2021, opposition des associations pétitionnaires
- À venir : recours possible des associations, de la commune d'Onex et des riverains
- 20. En 2023, mise en service de la passerelle piétonne reliant le parc des Evaux à Vernier et au Lignon ce qui facilitera l'accès au parc sans véhicule, mais augmentera le nombre de promeneurs.

Source: Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014 - p. 58

- 21. En 2021-2022, livraison d'un nouveau parc agro-urbain à Bernex reliant par la césure verte Aire/Rhône le parc des Evaux.
- 22. En 2024, démarrage du chantier de la Voie verte : la création d'un axe cyclable performant entre l'avenue des Grandes Communes et les Evaux (axe Bernex-Jonction) aura une incidence sur les cheminements actuels du parc si celle-ci n'est pas intégrée.

Source : Plan directeur communal d'Onex de septembre 2014 - p. 58

23. Le futur : les plans d'urbanisation régionaux de Bernex et Confignon prévoient l'accueil de plusieurs milliers de nouveaux habitants et d'étudiants dont un nombre considérable utilisera les Evaux sous différentes formes (promenades, sports ludiques, détente, etc.).

Conclusion

En raison du réchauffement climatique et des conséquences déjà visibles aujourd'hui ainsi que les projets d'urbanisation cités ci-dessus, nous voulons donner un statut définitif à ce parc afin de pérenniser sa sauvegarde en tant que zone de verdure telle que décrite dans les années 1980 et que plus jamais il ne soit en danger.

C'est pourquoi, les associations ne souhaitent pas l'arrivée du pôle football cantonal et de l'Académie du Servette FC aux Evaux.

Nous remettons également en question la nouvelle image directrice des Evaux votée en 2019 par la Fondation des Evaux.

Gestion du parc

- 1. En 1973, cinq communes : Ville de Genève, Lancy, Onex, Bernex et Confignon, signent une convention liant les communes à l'Etat de Genève pour la mise à disposition des terrains à un groupe intercommunal pour aménager et exploiter en commun le parc et y créer une zone sportive. Le parc prend le nom de « Centre intercommunal de détente, de loisirs et sports des Evaux »
- 2. En novembre 1977, lors de cette législature à Confignon, deux résolutions « écologiques » sont votées, l'une concernant l'opposition contre l'autoroute de contournement et l'autre pour la non-urbanisation des Evaux (grâce à l'intervention de l'association pour la Sauvegarde de Confignon). Une fraction du Conseil municipal de l'époque a également refusé le règlement des Evaux afin de préserver l'environnement et la qualité de vie.

Source: Journal L'Aire socialiste, no 13, novembre 1977

- 3. En 1982, création de la Fondation des Evaux le 3 juin, entité autonome de droit public d'intérêt communal, à but non lucratif, en charge de la gestion et du développement du Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux, à la suite du vote du Grand Conseil de la loi approuvant ses statuts.
- 4. **En 1993**, il est conclu entre la Fondation des Evaux et l'Etat de Genève un droit de superficie valable jusqu'en 2039.
- 5. **En juillet 2016**, audit de légalité et de gestion pour mauvaise gouvernance de la Fondation des Evaux par la Cour des Comptes rapport 108.

Annexe 1 - Plan directeur communal de Bernex de juin 2011

Fiche 5.7. Parc des Evaux

https://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom Bernex/PDCom Bernex 05.pdf

Selon le Plan Directeur de Bernex de juin 2011, le parc des Evaux se serait développé sans véritable planification, comme parc de délassement et d'activités sportives et de plein air.

Son agrandissement de 25 ha jusqu'à la route de Chancy puis en direction de l'Aire (commune de Confignon) lui confère une accessibilité accrue et une position stratégique non seulement au sein de la commune mais aussi de toute l'agglomération. Les terrains situés au-dessus de l'autoroute présentent des contraintes de constructibilité très importantes pour des questions de statique liées au tunnel souterrain (largeur 50 mètres) La présence d'un gazoduc entraîne une restriction de constructibilité sur une bande d'environ 30 mètres.

L'étude de l'accessibilité du parc des Evaux a conclu à la nécessité de développer un master plan pour l'aménagement du parc, sa programmation et son accessibilité en relation avec le développement d'un centre régional à Bernex. Développer un concept paysager qui offre une structure d'accueil pour créer un parc urbain hébergeant des activités qui se développeront progressivement. Projet d'importance régional : financement et partenariat à étudier.

Les propos de cette fiche qui date de 10 ans nous laissent songeurs. En effet, la « Ferme urbaine », le parc de Vuillonnex et la césure verte feraient-ils partie de l'agrandissement du parc des Evaux pour en faire un parc urbain? Les points traités dans cette fiche nous interpellent car lors du classement en zone de verdure de ce parc, il était clair que seuls des aménagements sportifs légers étaient prévus.

Annexe 2 - Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014

http://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom Onex/PDCom Onex0.pdf

p. 51 - Une réflexion au sein de la Fondation intercommunale des Evaux doit également être engagée concernant les possibilités d'extension du parc des Evaux sur les espaces agricoles adjacents. Cet équipement, dont le rayonnement dépasse le cadre local, va être soumis à une pression de plus en plus forte en raison des extensions urbaines programmées au nord de Bernex et sur la Plaine de l'Aire et du développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). De plus, la réalisation des projets de Voie Verte d'agglomération, qui traverserait le parc, et d'une passerelle sur le Rhône reliant Onex à Vernier améliorerait l'accessibilité du parc en mobilité douce. Son extension permettrait de répondre à la demande sociale croissante d'espaces de loisirs et de délassement à proximité des quartiers résidentiels. Cette option d'extension est déjà abordée dans différents documents, qui seront prises en compte dans le cadre de ces réflexions intercommunales (voir chapitre 5.4.3) :

- Plan directeur communal de Confignon.
- Julien Raemy, Plan directeur localisé, Développement d'un concept de parc rural dans les communes de Bernex et de Confignon, Travail de diplôme
- Gestion de la Nature, Mars 2006.
- PSD Bernex.
- Plan directeur des Evaux, en cours d'élaboration.

p. 58 - L'aménagement de la Voie Verte à travers le bois de la Chapelle doit être l'occasion d'une amélioration de cet espace, notamment en hiérarchisant le réseau de cheminements afin d'éviter une dispersion de la (sur)fréquentation.

Annexe 3 - Extrait de texte du Mémorial de 2015 - Ville de Genève

A méditer : Cet extrait de texte concernant les Evaux figure dans le volume du Mémorial « Annexes : objets nouveaux » de la session III des 12, 13 et 19 mars 2015 de la Ville de Genève.

Extrait Rémy Pagani : « Ensuite, je voudrais encore rappeler qu'un référendum avait été lancé il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années parce que certaines communes, notamment celle d'Onex, voulaient « rentabiliser » - entre guillemets - les Evaux en y construisant un stade. Or il s'agit d'un lieu de détente qui doit accueillir la population avec des infrastructures a minima; c'est ce que souhaitent les Genevois et c'est justement pour ça que la Ville de Genève comme d'autres communes soutiennent cette fondation : elles n'ont pas envie - d'ailleurs, personne n'en a envie aujourd'hui - que ce centre devienne un lieu d'hyperactivité pour les sportifs et d' « hyper-financiarisation », pour ne pas dire autre chose. Cet espace de verdure convient à toutes celles et tous ceux qui s'y rendent, y compris pour pique-niquer. »

Annexe 4 - Extraits de l'Image directrice des Evaux

Extraits de l'**Image directrice des Evaux** signée par les 5 communes de la Fondation.







Adresses de contacts pour les associations pétitionnaires

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)

Margareth Robert-Tissot, présidente Chemin des Marais, 16 1232 Confignon Tél. 079 691 70 45 / art1232@bluewin.ch

Sauvegarde Genève

Jean Hertzschuch, président Chemin Docteur-A.-Pasteur, 30 1209 Genève Tél. 079 624 77 73 / jean.hertz.ch@gmail.com

Pétition en ligne à signer +4500 signatures

https://www.change.org/sauvons-parc-evaux

Table des matières

1	istor	ique du parc des Evaux 1922 à 2021 - dans le contexte d'aujourd'hui	1
	Intr	oduction	2
	Hist	orique	2
	1.	En janvier 1971	2
	2.	En 1974	3
	3.	En 1976	3
	4.	En 1978	3
	5.	Années 1980	3
	6.	En 1982	3
	7.	Le 10 mai 1983	3
	8.	En 1986	4
	9.	Le 1er décembre 1987	4
	10.	Le 27 janvier 1989	4
	11.	En mai 1986	4
	12.	En 1997	4
	13.	Le 28 février 2002	5
	14.	En 2004	5
	15.	En septembre 2008	5
	16.	En 2010	5
	17.	En 2018-2019	5
	18.	Le 3 février 2021	5
	19.	En 2020-2021	5
	Con	stats	6

Acti	ons entreprises par les associations pétitionnaires depuis juin 2020	6
20.	En 2023	6
21.	En 2021-2022	6
22.	En 2024	6
23.	Le futur	7
Con	clusion	7
Gest	tion du parc	8
1.	En 1973	8
2.	En novembre 1977	8
3.	En 1982	8
4.	En 1993	8
5.	En juillet 2016	8
Ann	exe 1 - Plan directeur communal de Bernex de juin 2011	9
Ann	exe 2 - Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014	10
Ann	exe 3 - Extrait de texte du Mémorial de 2015 - Ville de Genève	10
Ann	exe 4 - Extraits de l'Image directrice des Evaux	11
Adre	esses de contacts pour les associations pétitionnaires	14
Pét	ition en ligne à signer +4500 signatures	14